

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de Saint-Malachie, tenue à l'édifice municipal,
le 5 février 2018, à compter de 20h00, et à laquelle séance il y avait quorum

RÉSOLUTION NO 18-037

PROCLAMATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE
MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (*article 1*) ;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Maryan Lacasse
appuyé par M. Lucien Boutin
et résolu

De proclamer Saint-Malachie municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté unanimement


Maire

Copie certifiée le 26 février 2018


Hélène Bissonnette, secrétaire-trésorière